



www.union-syndicale-magistrats.org

<p>Majoritaire</p> <p><i>Défendre les intérêts moraux et matériels des magistrats judiciaires - près de 63% aux dernières élections</i></p>	<p>Apolitique</p> <p><i>Défendre l'indépendance de la Justice</i></p>
<p>Ambitieux</p> <p><i>Militer pour une Justice de qualité, efficace, respectueuse des justiciables et des personnels judiciaires</i></p>	<p>Ouvert</p> <p><i>Militer au sein de l'Union Internationale des Magistrats, et en partenariat avec</i> </p>

Vadémécum ADJ - L'organisation de l'Union Syndicale des Magistrats

<p>L'organisation générale de l'USM</p>	<p>Les instances nationales de l'USM</p>
	<p>Réunis une fois par an en congrès, les adhérents de l'Union Syndicale des Magistrats élisent tous les deux ans un président et 26 membres du conseil national, au sein duquel les 8 membres du bureau national sont à leur tour élus pour mettre en œuvre les orientations décidées en commun aux côtés du président. Trois membres du bureau national suivent particulièrement les problématiques relatives à l'Ecole Nationale de la Magistrature et sont en charge du soutien aux futurs collègues en formation.</p> <p>L'USM est également présente dans toutes les instances nationales : Conseil Supérieur de la Magistrature, Comité Social d'Administration, Commission d'avancement, conseil d'administration de l'ENM.</p>

<p>L'organisation régionale de l'USM</p>	<p>L'USM agit localement au sein de ses 38 unions régionales (UR)</p>
	<p>Au sein des 36 cours d'appel, du tribunal supérieur d'appel et pour les magistrats en administration centrale, en détachement, mis à disposition ou à l'ENM, tous les adhérents sont localement rattachés selon leur lieu d'affectation à une Union Régionale, au sein de laquelle un délégué régional (DR), un adjoint (DRA) et un Trésorier Régional (TR) sont élus.</p> <p>Être élu dans un bureau régional, c'est d'abord être à l'écoute des autres. C'est animer la vie syndicale localement. C'est également être un interlocuteur privilégié et un relai pour le bureau national. C'est aussi être le représentant des adhérents auprès des chefs des tribunaux judiciaires et de la cour d'appel de son ressort, pour un dialogue social constructif dans l'intérêt des collègues happés par le rythme effréné du quotidien qu'imposent les fonctions juridictionnelles.</p> <p>Des sections syndicales peuvent également être créées dans chaque juridiction au plus près des collègues, qui peuvent plus facilement se réunir au sein de leur juridiction. Le délégué de section (DS) élu est alors un interlocuteur privilégié du DR.</p>

<p>Foire aux questions</p> <p><i>auditeur de Justice et magistrat stagiaire</i></p> <p><i>D'autres informations sur notre site : Qui sommes-nous ?</i></p> <p>Adhérez ici !</p>	<p>Me situer au sein de l'USM comme auditeur de Justice ou magistrat stagiaire.</p> <p>Les auditeurs de justice et magistrats stagiaires sont rattachés à l'union régionale des magistrats en administration centrale, détachés ou mis à disposition. Chaque année les auditeurs de justice et magistrats stagiaires qui entrent à l'école de la magistrature peuvent se rassembler en section et élire un délégué de section USM.</p> <p>En outre, un magistrat chargé de mission auprès du bureau national sur les questions relatives à l'ENM et aux auditeurs de justice et magistrats stagiaires, en poste à proximité du site bordelais de l'ENM, met en œuvre des échanges réguliers avec les adhérents auditeurs et stagiaires pendant toutes les périodes de scolarité et examens.</p>
	<p>En tant qu'auditeur de Justice ou magistrat stagiaire en stage, à qui puis-je m'adresser ?</p>
	<p>En stage, on peut se trouver isolé et en difficulté, ou avoir des questionnements divers sur son parcours, sa situation, son avenir. Le directeur de centre de stage (DCS), relai de l'école, est un interlocuteur, mais parfois le délégué syndical peut aussi être un soutien : le délégué régional de son lieu de stage peut écouter, conseiller et au besoin saisir le bureau national si nécessaire.</p> <p>En stage, on peut également avoir simplement envie d'échanger sur les sujets intéressant la Justice, les magistrats dans un cadre syndical, aller aux réunions locales et régionales est alors l'occasion de le faire.</p>

